

Affiché le 18 janvier 2023

Le conseil a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du 12 décembre 2022  
Reddition réglementaire de comptes - information

## FINANCES

### **1. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget général 2023**

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ni les restes à réaliser.

### **2. Présentation des orientations budgétaires 2023**

Conformément à la réglementation applicable aux communes de plus de 3 500 habitants, l'assemblée délibérante a débattu sur les grandes orientations de l'exercice budgétaire 2023, telles qu'elles figurent dans le rapport budgétaire joint à la présente notice.

### **3. Remboursement de frais suite à une chute lors du marché de la Marelle**

A la suite de la chute d'une administrée Moulleronnaise lors du marché de la Marelle du 19 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé le remboursement des dépenses qui ont découlé de cette chute, à hauteur de 235 €.

### **4. Reprise des provisions 2022 et constitution des provisions pour 2023 (annule et remplace la délibération 2022-D104)**

Une erreur sur le compte de reprise des provisions mentionné dans la délibération du 12 décembre dernier ayant été constatée, le conseil municipal a décidé la reprise et la constitution de la provision en précisant qu'elle sera réalisée sur le compte 7815 et non 7817.

## POLICE MUNICIPALE

### **5. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

Il est prévu d'équiper la future police municipale de gilets pare-balle et, potentiellement, d'une caméra piéton. Une partie de ces dépenses peut être prise en charge par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Le conseil municipal approuve le dépôt du dossier de demande de subvention.

## INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

## **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

### **6. Vote d'une convention de partenariat entre le comité d'animation de Mouilleron et la commune**

La jeune association mouilleronnaise et la commune portent un objectif commun, celui d'animer le territoire par la réalisation d'événements. Aussi, dans un souhait de formaliser les projets communs coorganisés par les deux entités, le conseil municipal a décidé de signer une convention de partenariat.

## **VIE MUNICIPALE**

### **7. Approbation d'une candidature au conseil des sages**

Le conseil municipal a approuvé l'entrée de Monsieur Jean-Noël DUCHANGE au sein du conseil des sages

## **TOUR DE TABLE**